

Dernière mise à jour le 29 septembre 2017

RSA, AAH : les nouveaux montants annoncés pour le 1er avril 2017

Dans un communiqué de presse du 30 mars 2017, les services de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) confirment les nouvelles valeurs qui sont entrées en vigueur le 1er avril 2017. ...

Sommaire

- Nouvelle valeur AAH
- Valeurs RSA
- Références

Dans un communiqué de presse du 30 mars 2017, les services de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) confirment les nouvelles valeurs qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2017.

Des décrets confirmeront ces valeurs, nous vous en informerons sur notre site...

Nouvelle valeur AAH

Le montant mensuel maximum est porté de 808,46 € à **810,90 €** au 1^{er} avril 2017.

Valeurs RSA

La présente publication de la CAF nous annonce 2

revalorisations, la 1^{ère} intervenant au 1^{er} avril 2017 et la seconde au 1^{er} septembre 2017.

Montant du RSA pour une personne seule

Sont ainsi confirmées les valeurs suivantes :

- **536,78 €** au 1^{er} avril 2017 (au lieu de 535,17 €) ;
- **545,48 €** au 1^{er} septembre 2017.

Selon nos calculs les valeurs suivantes sont fixées.

Valeurs du 1er avril au 31 août mars 2017

- RSA pour une personne seule

Personne à charge	Valeur RSA
0	536,78 €
1	805,17 €
2	966,20 €
3	1 180,92 €
Majoration personne à charge supplémentaire	214,71 €

- RSA pour allocataire en couple

Personne à charge	Valeur RSA
0	805,17 €
1	966,20 €
2	1 127,24 €

3	1 341,95 €
Majoration personne à charge supplémentaire	214,71 €

- RSA pour parent isolé

Personne à charge	Valeur RSA
0	689,29 €
1	919,05 €
2	1 148,82 €
Majoration personne à charge supplémentaire	229,76 €

Valeurs à compter du 1er septembre 2017

- RSA pour une personne seule

Personne à charge	Valeur RSA
0	545,48 €
1	818,22 €
2	981,86 €
3	1 200,06 €
Majoration personne à charge supplémentaire	218,19 €

- RSA pour allocataire en couple

Personne à charge	Valeur RSA
0	818,22 €
1	981,86 €
2	1 145,51 €
3	1 363,70 €
Majoration personne à charge supplémentaire	218,19 €

- RSA pour parent isolé

Personne à charge	Valeur RSA
0	700,46 €
1	933,95 €
2	1 167,44 €
Majoration personne à charge supplémentaire	233,49 €

Extrait publication CAF du 30 mars 2017 :

Revalorisation du montant de l'Allocation Adulte Handicapé (Aah) : Le montant mensuel maximum est porté de 808,46€ à 810,89€.

Revenu de solidarité active (Rsa) revalorisé au 1er avril et au 1er septembre 2017 : Au 1er avril, le montant forfaitaire mensuel du Rsa est de 536,78€ pour une personne seule en métropole et dans les Dom (hors Mayotte) contre 535,17€ précédemment. Il sera de 545,48€ au 1er

septembre (+1,62%).

Publication CAF du 30 mars 2017

Références